

## Aides exceptionnelles à l'alternance d'une personne handicapée

### Quelles aides pour le contrat de professionnalisation ?

#### Aides de l'état pour le contrat de professionnalisation



##### Pour quelles entreprises ?

Pour les contrats signés à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023** et **jusqu'au 31 décembre 2023**, cette aide sera versée :

- aux entreprises de moins de 250 salariés, sans condition.
- aux entreprises de 250 salariés et plus à la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre 2023, selon des modalités définies par décret.



##### Quels montants ?

- **6 000€ maximum** pour un alternant de moins de 18 ans et pour un alternant majeur jusqu'à 29 ans révolu
- En outre, aucun âge limite ne s'impose pour conclure un contrat avec un **travailleur handicapé**



##### Quelles modalités ?

Le CERFA est à adresser à votre OPCO qui l'enregistre auprès de votre Agence de Services et de Paiement (ASP). L'aide est versée mensuellement et automatiquement par l'ASP, avant le paiement du salaire de l'alternant.



#### Aides de l'Agefiph à la conclusion d'un contrat de professionnalisation



##### Pour quelles entreprises ?

L'aide est ouverte pour les entreprises ayant conclu un contrat de professionnalisation d'une durée de 6 mois minimum et que la durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 24 heures.



##### Pour quel montant ?

- **1500€** : contrat 6 mois
- **2500€** : contrat 12 mois
- **3500€** : contrat 18 mois
- **4500€** : contrat 24 mois
- **5000€** : CDI



##### Quelles modalités ?

L'aide est versée par **l'Agefiph**. Ces aides sont cumulables avec les aides de l'Etat. Cette aide bénéficie pour le dépôt de la demande d'une tolérance de 6 mois après la date d'embauche.



Cap Emploi vous accompagne dans vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter !

### Contactez un conseiller Cap Emploi

#### VANNES (siège)

2 rue Ella Maillart  
PA Laroiseau  
56000 Vannes  
☎ 02 97 47 62 30

#### LORIENT

5 rue Simone Signoret  
Immeuble « Le Transat »  
56100 LORIENT  
☎ 02 97 76 72 72

#### PONTIVY

1 Rue des Eglantines  
56300 Pontivy  
☎ 02 97 25 22 73



Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
lundi matin sur RDV uniquement



contact@capemploi56.fr



www.capemploi-56.com

